

## eau en Seine-et-Marne

POLITIQUE DE L'EAU

# PROROGATION DU 3<sup>E</sup> PLAN DÉPARTEMENTAL DE L'EAU JUSQU'EN 2024



© Département 77

Le 21 janvier 2020 s'est déroulée, à l'Hôtel du Département, la cérémonie de signature de prorogation jusqu'en 2024 du 3<sup>e</sup> Plan Départemental de l'Eau, initialement prévu pour la période 2017-2021.

 Créé le: 25/02/2020

Cette cérémonie a notamment réuni Madame le Préfet, les Présidents du Département, de l'Union des Maires de Seine-et-Marne, de la Chambre d'Agriculture de région Ile-de-France, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne, la déléguée départementale de l'Agence Régionale de Santé, ainsi que la représentante de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Un premier Plan Départemental de l'Eau (PDE (Plan Départemental de l'Eau : Coordination de tous les acteurs de l'eau afin d'améliorer la gestion de la ressource en eau pour délivrer une eau de qualité et en quantité à tous les seine-et-marnais.)) (2007-2011) a été signé le 26 septembre 2006 par l'État, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, la Région Ile-de-France, l'Union des Maires, la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne et le Département de Seine-et-Marne. Ce plan, qui s'inscrivait dans les objectifs de la loi sur l'eau de 2006, s'articulait autour d'un Schéma départemental d'alimentation en eau potable (SDAEP (Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable : d'après l'Article L2224-7-1 du code général des collectivités territoriales, les EPCI compétentes en matière de distribution d'eau potable arrêtent un schéma de distribution d'eau potable déterminant les zones desservies par le réseau de distribution. Le schéma de distribution d'eau potable est établi au plus tard le 31 décembre 2024 ou dans les deux années suivant la prise de compétence à titre obligatoire par la communauté de communes, si cette prise de compétence intervient après le 1er janvier 2023. )), de la mise aux normes des stations d'ép

uration, de la lutte contre les pollutions diffuses et ponctuelles et de l'information des acteurs.

Le second PDE (Plan Départemental de l'Eau : Coordination de tous les acteurs de l'eau afin d'améliorer la gestion de la ressource en eau pour délivrer une eau de qualité et en quantité à tous les seine-et-marnais.) (2012-2016), signé le 25 juin 2012, avec l'appoint de la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne, s'est inscrit dans la poursuite des résultats et des actions du premier, en intégrant les objectifs définis tant dans le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux : Les SDAGE sont une composante essentielle de la mise en œuvre de la directive cadre européenne sur l'eau (DCE), par la France. Ils fixent pour six ans les orientations qui permettent d'atteindre les objectifs attendus en matière de bon état des eaux. Chaque SDAGE correspond à un bassin versant. La Seine-et-Marne est située dans le bassin Seine-Normandie.) Seine-Normandie que dans les conclusions et les déclinaisons législatives du Grenelle de l'environnement.

Le troisième PDE (Plan Départemental de l'Eau : Coordination de tous les acteurs de l'eau afin d'améliorer la gestion de la ressource en eau pour délivrer une eau de qualité et en quantité à tous les seine-et-marnais.) (2017-2021), signé le 3 octobre 2017, en l'absence de la Région Ile-de-France mais avec l'appoint de l'Agence régionale de santé (ARS (Agence Régionale de Santé)), poursuit l'action des deux premiers en l'enrichissant de thèmes nouveaux, comme la prise en compte du changement climatique et la gestion du risque inondation.



M. Yves JAUNAUX, Vice-président du Département de Seine-et-Marne - M. Christophe HILLAIRET, Président de la Chambre d'Agriculture de région Ile-de-France - Mme Nathalie EVAÏN-BOUQUET, Directrice des rivières Ile-de-France à l'Agence de l'eau Seine-Normandie - M. Guy GEOFFROY, Président de l'Union des Maires de Seine-et-Marne - M. Jean-Robert JACQUEMARD, Président de la Chambre de Commerce et d'industrie de Seine-et-Marne - Mme Béatrice ABOLIVIER, Préfet de Seine-et-Marne - M. Patrick SEPTIERS, Président du Département de Seine-et-Marne - Mme Hélène MARIE, Déléguée départementale de l'Agence Régionale de Santé - Nolwenn LE BOUTER, Conseillère départementale - Geneviève SERT et Martine BULLOT, Vice-présidentes du Département de Seine-et-Marne.

©DÉPARTEMENT 77

Les signataires et partenaires du PDE ont fait le constat en 2019 que :

- la gestion du PDE s'avèrerait simplifiée si sa temporalité était en phase avec les documents stratégiques de l'Agence de l'eau, principal financeur, dont le XI<sup>ème</sup> programme d'intervention financière de l'Agence (2019-2024) ;
- les organes de gouvernance interne du PDE (groupes techniques, comité technique, comité de suivi) sont à même d'apporter les ajustements nécessaires au contenu du plan sans qu'une refonte du PDE soit indispensable.

En outre, la prorogation assurera une meilleure poursuite des actions et garantira un outil efficient pour les nouveaux élus, qui auront potentiellement de nouvelles compétences à assumer dans le domaine de l'eau. C'est la raison pour laquelle, les participants au Comité de suivi du 6 juin 2019 ont proposé de proroger le 3<sup>e</sup> PDE jusqu'en 2024.

Ainsi, le 21 janvier 2020, les représentants des structures signataires ont apposés leur signature sur la lettre d'engagement de la prorogation jusqu'en 2024 du 3<sup>e</sup> Plan Départemental de l'Eau en présence de l'ensemble des partenaires, signataires de la charte de partenariat du PDE.



Mme Béatrice ABOLIVIER, Préfet de Seine-et-Marne et M. Patrick SEPTIERS, Président du Département de Seine-et-Marne  
©DÉPARTEMENT 77



Lettre prorogation du 3ème Plan Départemental de l'Eau signée PDF - 4.39 Mo (/sites/eau.seine-et-marne.fr/files/media/downloads/lettre\_prorogation\_3epde\_signee.pdf)



PDE3 - Charte de partenariat 2017-2021 PDF - 9.98 Mo (/sites/eau.seine-et-marne.fr/files/media/downloads/chartepartenariat\_2017\_2021.pdf)



PDE3 - Bilan 2018 PDF - 15.3 Mo (/sites/eau.seine-et-marne.fr/files/media/downloads/ok\_bilan-2018-du-pde3.pdf)



PDE3 - Annexes du bilan 2018 PDF - 29.03 Mo (/sites/eau.seine-et-marne.fr/files/media/downloads/ok\_bilan-2018-annexes-pde-3.pdf)

## CONTENUS ASSOCIÉS

 Plan départemental de l'eau